Suicide automobile et conséquences

Par bignone41360

Bonjour,

Mon fils aîné, ayant fait plusieurs séjours en hôpital psychiatrique, s'est suicidé en fonçant avec sa voiture sur un camion-citerne. Dans un mot qu'il a laissé, il demandait que tout ce qu'il possédait revienne à son frère (environ 30 000 euros et ses affaires). Son père et moi sommes d'accord pour exécuter ses volontés. L'assurance de son véhicule nous a écrit pour nous informer qu'elle ne prendrait pas les frais en charge. Peut-elle se retourner contre mon fils cadet, s'il accepte l'héritage?

Merci de votre aide.

Par consulter avocat

Vous avez besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation posez là à un de nos avocats ou un de nos juristes. C'est confidentiel et gratuit, il suffit d'un petit clic sur http://consulter-avocat.fr/ ou d'appeler le (+33) 09 70 40 80 87

http://consulter-avocat.fr/ respecte une charte de qualité très complète afin de vous offrir le meilleur service possible en France, en Belgique, au Luxembourg et en suisse.

Toutes nos réponses sont gratuites et certifiées par notre cabinet d'avocats spécialisé dans tous les domaines et vous offre un véritable engagement de qualité.il vous suffit de cliquer sur ce lien http://consulter-avocat.fr/ ou d'appeler le (+33) 09 70 40 80 87